

## **Mémoire relatif à l'étude sur la mise en œuvre d'une alerte robe rouge au Canada**

Préparé par l'Association canadienne pour mettre fin à la violence (EVA Canada) à l'intention du  
Comité permanent de la condition féminine

11 avril 2024

## À propos d'EVA Canada

L'[Association canadienne pour mettre fin à la violence](#) (EVA Canada) est une organisation nationale sans but lucratif œuvrant à amplifier la voix collective de celles et ceux qui croient possible de mettre fin à la violence sexuelle et fondée sur le genre. Par le biais de la recherche, de l'éducation, des politiques et de la défense des droits, EVA Canada s'attache à assurer et à étendre la coordination nationale pour remédier à la violence sexuelle. EVA Canada travaille en collaboration avec des organisations de lutte contre la violence fondée sur le genre de tout le pays et sert d'organisation-cadre pour les réseaux provinciaux et territoriaux de lutte contre la violence sexuelle, ainsi que pour d'autres organisations communautaires déterminées à mettre fin à la violence sexuelle<sup>1</sup>.

## Introduction

Le présent mémoire a pour objectif de faire part du soutien de l'Association canadienne pour mettre fin à la violence à la création d'une alerte robe rouge centrée sur les femmes et dirigée par les Autochtones, et d'amplifier les voix des organisations autochtones qui, depuis des années, plaident en faveur d'une intervention urgente face à la crise relative aux femmes, aux filles et aux personnes de diverses identités de genre autochtones disparues et assassinées.

## Soutien à l'initiative de l'alerte robe rouge

Depuis des années, les organisations de femmes autochtones telles que [Pauktuutit](#), [l'Association des femmes autochtones du Canada](#) [EN ANGLAIS] et Les Femmes Michif Otipemisiwak sensibilisent l'opinion publique et réclament des actions concrètes pour remédier à la tragédie des femmes, filles et personnes de diverses identités de genre autochtones disparues et assassinées. Il est consternant de constater que quatre ans après la publication du [rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées](#) en 2019, [seulement 2 des 231 appels à la justice](#) [EN ANGLAIS] ont été mis en œuvre.

L'appel à la justice 5.8 demande aux gouvernements provinciaux et territoriaux d'adopter des mesures législatives relatives aux personnes disparues, tandis que l'appel à la justice 9.5 demande aux gouvernements de normaliser les protocoles d'intervention en cas de disparition et de meurtre de femmes, de filles et de personnes de diverses identités de genre, notamment la mise en place d'un numéro d'appel d'urgence national. L'alerte robe rouge peut être un élément important de cette intervention pour prévenir d'autres disparitions, violences et décès.

---

<sup>1</sup> Bien que ce mémoire soit fondé sur les expériences de nos organisations membres dans le domaine de la violence sexuelle, nos recommandations peuvent ne pas refléter entièrement les opinions officielles de toutes les organisations membres d'EVA Canada. Tout renseignement concernant la position officielle des organisations membres d'EVA Canada doit être adressé à des organisations ou groupes précis.

## Retombées positives attendues

En aidant à retrouver rapidement les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre portées disparues, un système d'alerte d'urgence comme l'alerte robe rouge peut prévenir la violence fondée sur le genre et le féminicide ou en éviter l'aggravation. Cette alerte peut également conduire à des interventions et à des mesures plus précoces qui rallient les soutiens autour d'une personne à risque et de sa famille, et contribuent à une augmentation de la sécurité publique. Une alerte robe rouge peut également sensibiliser l'opinion publique et renforcer le soutien du grand public à l'égard de la situation critique des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones disparues et assassinées, ainsi que de la détresse des survivantes et survivants et de leurs familles aux yeux de l'ensemble des Canadiennes et Canadiens. Il peut également s'agir d'une occasion de recueillir des données plus précises et plus opportunes sur le nombre de personnes disparues et de faire la lumière sur ce problème. En outre, l'alerte robe rouge peut avoir un effet dissuasif sur les personnes qui s'en prennent aux femmes, aux filles et aux personnes de diverses identités de genre autochtones et qui profitent du fait que les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones sont systématiquement invisibilisées, surcriminalisées et marginalisées dans la société canadienne dominante.

## Violence sexuelle et fondée sur le genre à l'encontre des femmes et des filles autochtones

Les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones sont plus susceptibles d'être victimes de violence sexuelle et fondée sur le genre. Plus précisément, [six femmes autochtones sur dix sont victimes d'agressions physiques ou sexuelles](#) au cours de leur vie, et les taux d'agressions sexuelles envers les femmes autochtones sont [trois fois plus élevé](#) que ceux des femmes non autochtones. Ce problème sévit particulièrement dans les [régions rurales, éloignées et nordiques, y compris les territoires](#), où les distances sont importantes et les services sont rares. Les enfants et les jeunes autochtones courent également un [risque plus élevé d'être retirés de leur famille par l'intermédiaire des organismes de protection de la jeunesse](#), tandis que les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre sont plus susceptibles de disparaître, d'être victimes de [traite](#), d'être [assassinées](#) ou d'être [incarcérées](#) à des taux alarmants. Ces réalités s'inscrivent dans un contexte historique et continu de colonisation qui a profondément bouleversé le mode de vie ancestral des peuples autochtones et a entraîné leur dévalorisation et leur oppression systématiques, [en particulier les femmes autochtones aux identités intersectionnelles](#), ce qui les rend vulnérables aux abus.

## Principales considérations

Dans cette section, nous reprenons les principales considérations formulées par les témoins experts qui ont contribué à la présente étude sur l'alerte robe rouge devant le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes, notamment les British Columbia Association of Aboriginal Friendship Centres, l'Union of Nova Scotia Mi'kmaq, le Cercle

national des familles et des survivants et Les Femmes Michif Otipemisiwak.

D'abord et avant tout, l'alerte robe rouge doit être dirigée ou, à tout le moins, codirigée par les femmes et les personnes de diverses identités de genre autochtones, les survivantes et survivants, les familles des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones disparues et assassinées, ainsi que les organisations autochtones de première ligne qui les représentent, et élaborée conjointement avec ceux-ci. En raison des antécédents des forces d'application de la loi envers les peuples autochtones ([racisme systémique](#), [exploitation, abus de pouvoir et surcriminalisation](#)), de nombreuses femmes autochtones ont [peu ou pas confiance en la police](#), et il est donc impératif que cette alerte soit dirigée par la collectivité plutôt que gérée par les autorités policières. Il est également nécessaire de mettre en place un mécanisme de rétroaction en vue d'améliorer le système sur la base de l'expérience vécue.

En outre, le système d'alerte doit prendre en compte les disparités régionales, y compris les réalités des collectivités rurales, éloignées et nordiques, ainsi que celles des Autochtones vivant en zones urbaines. Ces disparités concernent notamment les problèmes de connectivité et la portée des services cellulaires dans les régions éloignées. La prise en compte de l'accessibilité des renseignements partagés sera cruciale dans la mise en œuvre. Par exemple, des mesures originales et alternatives de partage des renseignements devraient être envisagées dans différentes langues et différents formats locaux, par exemple l'utilisation de messages textes, de courriels, d'enregistrements vocaux, de lignes téléphoniques fixes ou de panneaux d'affichage pour atteindre les gens.

De plus, il est important d'envisager la mise en place d'un mécanisme de protection de l'agentivité des femmes qui disparaissent et ne veulent pas être retrouvées. Dans certains cas, la protection de leur autodétermination est une question de vie ou de mort, car elles peuvent être elles-mêmes victimes d'abus, et leur sécurité peut dépendre du fait que l'on ne les trouve pas. Qui peuvent-elles informer et comment peuvent-elles le faire en toute sécurité et en toute confidentialité si elles ne souhaitent pas faire l'objet d'une alerte?

Enfin, conformément à l'appel à la justice 5.6, il est nécessaire de mettre en place des mesures de soutien complètes, adaptées à la culture et accessibles pour les survivantes et survivants et leurs familles dans les cas où les personnes disparues sont retrouvées, ainsi que pour les personnes touchées par la disparition d'un être cher.

### **Changements structurels nécessaires**

Les organisations autochtones sont convaincues que l'alerte robe rouge est une mesure qui s'impose d'urgence, mais qu'elle n'est qu'un élément de l'intervention plus vaste qui est nécessaire en ce qui concerne les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones disparues et assassinées. Pour obtenir des changements concrets à cet égard, il faut des investissements importants et continus dans les domaines clés de la

prévention qui s'attaquent aux problèmes systémiques de longue date tels que le logement abordable, la sécurité économique, les transports sûrs et l'accès à des services et à du soutien adaptés à la culture.

### **Conclusion**

En conclusion, l'Association canadienne pour mettre fin à la violence soutient l'initiative de création d'une alerte robe rouge par et pour les collectivités autochtones. Le gouvernement doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour travailler avec les survivantes et survivants autochtones et leurs familles afin de remédier à la crise liée aux femmes, aux filles et aux personnes de diverses identités de genre autochtones disparues et assassinées, de répondre aux appels à la justice et de prévenir d'autres violences.